

Édito

Valls 2 ministres

Le SNES a pris acte de l'arrivée de Najat Vallaud-Belkacem au Ministère de l'Éducation Nationale. Mais, **plus que d'un changement de ministre, c'est d'une politique ambitieuse en faveur de l'École dont les enseignants ont besoin.**

Les chantiers en suspens sont en effet nombreux et appellent des réponses rapides : décrets portant missions et obligations de service des enseignants, des CPE et COPsy, cadrage national des conditions de recrutement et de rémunération des non titulaires, réécriture des programmes et du socle de compétences et de culture.

Encore plus nombreux sont les chantiers à engager : revalorisation de nos professions, lutte contre la crise de recrutement, remise à plat de la réforme des lycées, investissement dans le collège pour le sortir des difficultés qu'il rencontre, retour à un management des établissements respectueux des personnels et de leurs prérogatives, pour n'en citer que quelques-uns.

Le SNES portera l'urgence de ces dossiers auprès de N.Vallaud-Belkacem, mais on ne peut qu'être inquiets sur ce que seront ses marges de manœuvre et l'issue du débat budgétaire alors que l'orientation économique toujours plus libérale de la présidence Hollande continue à opposer compétitivité des entreprises et dépense publique.

On peut aussi s'inquiéter de l'offensive de certaines organisations syndicales minoritaires (Se-Unsa et Sgen-Cfdt), usant de leur proximité politique avec le gouvernement pour tenter d'imposer des orientations jamais validées par le vote ou l'engagement professionnel des personnels : ainsi faudrait-il en rester au socle de compétences de 2005, ainsi faudrait-il aller très loin dans l'autonomie des établissements et l'individualisation des carrières, ainsi ne faudrait-il surtout pas consulter les enseignants sur les programmes qu'ils auront à mettre en œuvre, ainsi faudrait-il introduire la bivalence au collège avec la mise en place de l'École du socle ...

Les menaces qui pèsent sur le second degré et ses personnels sont donc multiples et diverses.

Donner force aux orientations du SNES et de la FSU passe tout d'abord par votre adhésion mais aussi par votre vote en faveur des listes du SNES et de la FSU lors des élections professionnelles qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre. Toute voix qui manquerait au SNES et à la FSU affaiblirait la voix des personnels dans les commissions paritaires et les comités techniques.

Renforcer le SNES est d'autant plus nécessaire que les difficultés persistent en cette rentrée : effectifs pléthoriques, remplacements d'ores et déjà impossibles, stagiaires pour une très large partie privés de formation, compléments de services aberrants et en augmentation...

Le SNES-FSU se bat pour la revalorisation du second degré, avec votre soutien il sera plus fort.

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

Refondation de l'Ecole : où en est-on un an après la publication de la loi Peillon ?

Dans le second degré, les feux sont actuellement braqués sur les seules relations entre l'Ecole primaire et le Collège et sur la généralisation de la mise en place du conseil Ecole-Collège. La création de cette nouvelle instance s'inscrit dans une vision du système éducatif fondée sur un bloc Ecole-Collège qui aurait pour unique objectif l'acquisition de compétences de base. La rupture Ecole-Collège est ainsi vue comme la principale cause de l'échec scolaire comme si celui-ci n'existait pas déjà dans le premier degré. L'autre danger de cette conception c'est qu'elle entérine de fait une coupure entre le collège et le lycée et fragilise la perspective d'une poursuite d'études pour tous les jeunes dans l'une des 3 voies du lycée. **Toute logique visant à primariser le collège nous semble dangereuse et erronée. L'entrée dans des apprentissages disciplinaires assurés par plusieurs enseignants est une étape nécessaire à la progression dans les apprentissages et à la structuration des savoirs.** Dans le même temps, nous plaidons pour que de véritables transitions soient mises en œuvre à tous les niveaux du système éducatif, école primaire-collège, collège-lycée, lycée-post bac. Ces articulations doivent être fondées sur une meilleure connaissance des pratiques et des cultures professionnelles et comprendre un temps de réflexion commune et de concertation entre pairs. L'objectif doit être d'assurer, à tous les niveaux, une continuité pédagogique dans le respect des missions, des pratiques et des statuts de chacun.

Pour ce qui est du lycée, c'est toujours le statu quo et nous demandons, sans être entendus, un véritable bilan de la réforme Chatel, alors que les problèmes sont aujourd'hui nombreux : difficultés de la voie technologique, hiérarchisation des filières, inégalités entre établissements, problèmes liés à l'autonomie renforcée des établissements... Des discussions doivent rapidement s'ouvrir sur l'avenir du lycée qui est le grand oublié de la loi de refondation.

Durant l'année scolaire 2014/2015, les enseignants seront consultés sur différents sujets majeurs : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'évaluation des élèves, les programmes au collège. Le SNES-FSU a pesé pour que ces consultations aient lieu et pour que les propositions des personnels puissent être prises en compte. Ces consultations et les débats qui vont suivre devront se faire sans tabou ni a priori idéologique et en partant de la réalité du terrain. C'est à ce prix qu'ils pourront être fructueux. **Le SNES-FSU lance pour sa part une enquête en ligne sur le bilan des programmes actuels, participez-y nombreux.**

Une véritable priorité à la formation initiale des enseignants ?

Ministre et Recteur ne cessent de mettre en avant la priorité à la formation initiale des enseignants -la création des ESPÉ étant censée en être la preuve manifeste. La réalité est malheureusement plus contrastée.

Sur les 100 stagiaires du second degré affectés dans notre académie (hors EPS et PLP), seuls 35, les lauréats du Capes rénové, ont un service allégé -mi-temps- leur permettant de suivre une formation deux jours et demi par semaine et d'achever leur cursus en Master MEEF. Cependant, cette minorité mise à part, la situation des stagiaires reste peu satisfaisante. 5 d'entre eux, engagés dans le cursus master et reçus au concours rénové ont été affectés, contrairement aux engagements du Ministre et aux nécessités de continuité de la formation en master, hors académie, principalement dans des académies déficitaires. **Les 65 lauréats du concours exceptionnel quant à eux, ont un service à temps plein empêchant toute disponibilité pour une véritable formation.** La logique qui continue à prévaloir est celle de l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement à rebours des nécessités de formation. La mise en place des ESPÉ ne permettra de progrès significatifs que si l'on sort de cette logique. Recruter en nombre suffisant et prendre des mesures pour surmonter la perte d'attractivité de nos professions s'imposent de toute urgence. On est en effet dans la situation paradoxale où des postes ouverts aux concours ne trouvent pas preneurs faute de candidats en nombre suffisant. Dévalorisation salariale et sociale, conditions de travail et d'emplois difficiles sont autant d'éléments contribuant à dessiner la réalité d'un métier peu attractif. **Les ministres successifs ont tous minimisé l'ampleur de cette crise de recrutement** en refusant de prendre les mesures qui s'imposent pour la surmonter : mise en place de pré-recrutements permettant aux jeunes de financer leurs études, amélioration des conditions d'entrée dans le métier... **Un premier bilan fait ainsi apparaître que plus de 20 % des postes n'ont pas été pourvus aux concours de recrutement de la session 2014, en augmentation par rapport aux années précédentes.** Nous devons faire entendre que sans inversion de cette tendance, non seulement toute amélioration du système éducatif sera impossible, mais des dégradations significatives seront inévitables.



**PLUS DE 42 HEURES
DE TRAVAIL
PAR SEMAINE**

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

**LE SNES SE BAT AVEC VOUS
POUR L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

Remplacement : Toujours pas d'inversion de la courbe du nombre de TZR

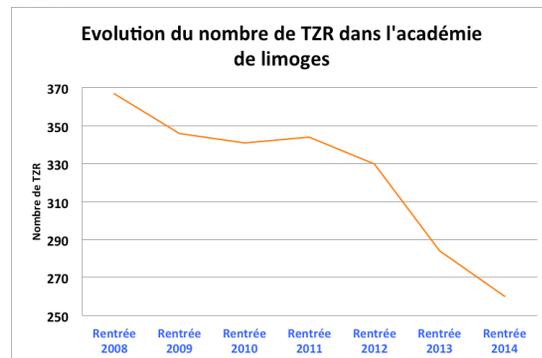
Les années passent et malheureusement se ressemblent ; le nombre de TZR est, à nouveau, en baisse à cette rentrée. Depuis 2008, plus du tiers des TZR de l'académie de Limoges ont purement et simplement disparu.

Ainsi, chaque année la réalité du terrain contredit un peu plus le discours rassurant des recteurs successifs sur leur capacité à assurer la continuité du service public. Sans doute se satisfont-ils de l'augmentation régulière du délai de carence avant suppléance, au prix de détériorations inouïes pour les élèves : le rectorat ne cherche en effet de solutions que pour les absences supérieures à 15 jours... Un DASEN aurait même indiqué que le remplacement, pour un mois, d'une enseignante de lettres modernes en collège n'était pas un remplacement prioritaire !

Un rapide état des lieux en cette rentrée montre que près de 90% des TZR sont affectés dès le premier septembre, parmi lesquels 42% sont affectés sur plusieurs établissements (en hausse continue avec les conséquences que l'on sait sur les difficultés personnelles et professionnelles). Ainsi à cette rentrée, tous les TZR de mathématiques, lettres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie, musique sont d'ores et déjà affectés rendant impossible toute suppléance dans ces disciplines. Le rectorat fera donc appel à des collègues précaires dont les conditions d'emplois, de rémunérations et de formations sont à dénoncer.

L'amélioration des conditions de remplacement est donc une urgence mais qui ne pourra être effective que si les recrutements sont augmentés à la hauteur des besoins et que les postes ouverts au concours trouvent preneurs. **Encore une fois la crise de recrutement sur laquelle le Snes-Fsu ne cesse d'alerter, doit être prise à bras le corps par le Ministère** -en mettant en place des pré recrutements et en améliorant les conditions d'entrée dans le métier- faute de quoi toute perspective d'amélioration du système éducatif restera impossible.

A noter pour finir que c'est la mobilisation des personnels, notamment des TZR, impulsée par le seul Snes-Fsu, -les autres syndicats étant aux abonnés absents- qui a contraint le recteur à rétablir les groupes de travail d'affectation des TZR. Le Snes-Fsu y a porté l'intérêt de tous en proposant des améliorations, là encore il fut la seule organisation syndicale à le faire.



Calendrier carrière 2014-2015

SEPTEMBRE/OCTOBRE

- Signature de votre VS (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup,...).
- Elections de vos représentants au conseil d'administration.
- Pensez à vérifier et/ou compléter votre dossier sur *I.Prof*.

NOVEMBRE/DÉCEMBRE

- Demandes de temps partiels, congé formation, disponibilité, postes adaptés pour 2015.
- Saisie des vœux de mutation pour le mouvement inter académique.

JANVIER/FÉVRIER

- Groupe de Travail de vérification du barème inter.
- Candidatures pour l'accès au corps des agrégés.
- CAPA pour l'avancement d'échelon des certifiés, CPE, COP.
- CAPN pour l'avancement d'échelon des agrégés.
- Début de la campagne de notation administrative par les chefs d'établissement.

MARS

- Accès à la hors classe des certifiés, agrégés et CPE : si vous êtes au 7^{ème} échelon ou plus et si vous avez 7 ans d'ancienneté au 31 août 2015, l'inscription est automatique, consultez sur *I.Prof* les avis émis par les chefs d'établissement et les IPR.
- Dépôt des demandes de révision de note administrative.
- CAPA pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude.
- Résultats du mouvement inter académique.
- Saisie des vœux de mutation pour le mouvement intra académique.

MAI

- CAPA pour l'accès à la hors classe des agrégés.
- CAPA pour les révisions de note administrative des certifiés, agrégés, CPE, COP.

- CAPA pour les congés de formation, les postes adaptés.
- CAPA pour l'accès à la hors classe des certifiés et CPE.
- Groupe de travail de vérification des barèmes pour le mouvement intra académique.
- CAPN pour l'accès au corps des agrégés.

JUIN

- Résultats des affectations du mouvement intra académique.
- CAPN pour l'accès à la hors classe des agrégés.

JUILLET

- Décision du jury EQP (titularisation des professeurs stagiaires)
- Phase d'affectation des TZR, des stagiaires, des maîtres auxiliaires et des contractuels.

AOÛT

- Phase d'affectation des stagiaires.
- Phase d'affectation des TZR.

Le + du syndiqué au SNES

Résultat individuel détaillé sitôt la fin des commissions par SMS, mail et courrier

Informations avant les commissions sur les démarches éventuelles à effectuer

Informations après les commissions sur les barèmes nécessaires à une mutation, un changement d'échelon,... vous permettant de vous situer

Assurance d'un suivi personnalisé et de la connaissance fine de votre situation permettant aux élus du SNES de vous défendre efficacement

Pour connaître les dates et modalités précises, consultez le site régulièrement : www.limoges.snes.edu

Veillez à nous communiquer une adresse mail à jour pour recevoir les messages d'alerte sur votre carrière.

Pour toutes les opérations de gestion de votre carrière transmettez au SNES votre **fiche syndicale** de suivi. (US spécial carrière début décembre, US mutation, site internet). Pour le mouvement participez aux réunions d'information du SNES.

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Ouverts à tous : inscription par mail s3lim@snes.edu, vous recevrez alors un modèle d'**autorisation d'absence à déposer auprès de votre chef d'établissement impérativement un mois avant la date du stage**. Les frais de déplacement et de repas sont pris en charge pour les syndiqués.

➤ STAGE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE - jeudi 6 novembre, 9h-17h - collège Donzelot

Stage animé par Alice Cardoso, responsable nationale du groupe métier du SNES-FSU

L'histoire enseignée se retrouve régulièrement sous les feux de la rampe, à l'occasion de nouveaux programmes, ou lors des commémorations. Mais en dehors de quelques débats où des experts auto-proclamés ne se privent pas d'instrumentaliser la discipline, qu'en est-il de son enseignement quotidien ?

- Comment met-on en oeuvre des programmes pléthoriques et souvent infaisables ?
- Quelles tensions se révèlent dans leur mise en oeuvre ?
- Quelles inflexions notables perçoit-on, dans les prescriptions officielles, sur les pratiques pédagogiques ?
- Quels bilans faisons - nous des nouveaux programmes ?

Le stage organisé par le SNES académique de Limoge sera l'occasion de faire le point sur l'actualité de notre discipline, au collège et au lycée et de débattre ensemble des évolutions que nous souhaitons impulser.

Matin : Actualité disciplinaire. Les nouveaux programmes au collège, au lycée : quel bilan ?

Les épreuves aux examens nationaux (DNB, bac)

Après-midi : quelques problèmes et débats sur les inflexions pédagogiques

- De l'étude de cas aux « objets d'étude » : que penser de la systématisation de cette approche dans les programmes, de la 6ème à la Terminale.
- La question du récit comme pratique formatrice pour les élèves
- L'enseignement moral et civique : quelle place pour les professeurs d'histoire-géo ?

➤ STAGE PROFESSEURS DOCUMENTALISTES - jeudi 13 novembre

Stage animé par Virginie Pays, responsable nationale du groupe Documentation du SNES-FSU

Les mois qui viennent de s'écouler ont vu la mise en place de différents chantiers concernant l'Ecole et nos métiers : référentiels de compétences professionnelles, loi de Refondation, nouveau décret sur les obligations de service, mise en place des ESPE, rénovation des concours de recrutement, conseil supérieur des programmes, socle commun de connaissances et de culture, éducation prioritaire... Pour autant, **les inquiétudes et les questions quant à l'avenir du métier de professeur documentaliste demeurent vives**. En effet, parmi toutes les réformes et initiatives engagées, **la place réservée au professeur documentaliste et à l'information documentation dans le Second degré n'est toujours pas précisée alors même que la profession est dans l'attente depuis plus de 20 ans d'une clarification de ses missions et d'une amélioration de ses conditions de travail**.

Le stage organisé le jeudi 13 novembre prochain sera l'occasion de faire le point sur les avancées des différents chantiers mais également d'échanger autour des revendications portées par le SNES-FSU auprès des différents interlocuteurs institutionnels. Parce qu'il est important de s'informer afin de faire face à des conditions de travail qui continuent de se dégrader et de réagir collectivement pour faire avancer nos propositions, nous vous attendons nombreux lors de cette journée.

EN PRÉPARATION, ➤ STAGE CPE « MISSIONS ET TEMPS DE TRAVAIL DES CPE »

➤ STAGE « LES PERSONNELS FACE AU NEW MANAGEMENT DES COLLÈGES ET LYCÉES »

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 27 novembre au 4 décembre nous serons tous invités à élire nos représentants en commissions paritaires et comités techniques. L'enjeu de ces scrutins n'échappe à personne tant l'importance des sujets traités en ces instances impactent nos quotidiens professionnels : les comités techniques ont droit de regard sur les règles collectives (statuts, rémunérations,...) et l'organisation du service (créations ou suppressions de postes, calendrier scolaire,...), les commissions paritaires s'attachent aux actes individuels de gestion de la carrière des agents (avancement, promotion, mutation,...). **Chacun connaît la légitimité qu'ont acquis au fil des années les élus du SNES et de la FSU dans ces instances. Il s'agira donc de la renforcer.**

Si tous les fonctionnaires seront amenés à se prononcer le 4 décembre, le ministère de l'Éducation Nationale fait, une nouvelle fois, le choix, presque seul, d'organiser un vote électronique, ce mode de scrutin a été dénoncé par le SNES et la FSU. Toutefois dans ce contexte imposé, le SNES et la FSU ont oeuvré pour que l'organisation calamiteuse de 2011 ne puisse pas être renouvelée ; les modalités retenues sont à cet égard rassurantes. L'enjeu de la participation sera une des clefs de la représentativité des organisations syndicales, dans la Fonction Publique notamment. À vous de donner de la voix pour renforcer le SNES et la FSU !

L'activation, la vérification de la bonne marche, de sa boîte mail professionnelle (prénom.nom@ac-limoges.fr) est essentielle dans un premier temps, à vos claviers !